

les rajeunit par les croisures. Au lieu d'être réparties au hasard, les mouches possèdent une régularité qui contraste avec les dessins goûtés depuis longtemps ; cela fait nouveauté et plaît. Connaissant l'importance qu'atteint parfois un dessin nouveau, suivant que les dessinateurs le transforment, ou l'utilisent à propos, nous nous empressons de soumettre la croisure en question sous trois formes diverses.

—Le Jacquard.

## LA BANQUE DU PEUPLE.

Nous étions sous une fausse impression lorsque nous disions, la semaine dernière, que la banque du Peuple avait repris le cours ordinaire de ses opérations. En réalité, elle n'est ouverte que pour recevoir les sommes qui lui sont dues et payer à ses créanciers les 25 p. c. promis. Elle ne fait pas d'escompte et ne fait pas circuler ses propres billets. Voici pourquoi. Le ministère des Finances n'a pas voulu l'autoriser à faire circuler ses billets avant d'être informé de la valeur réelle de son capital intact ; on sait que d'après sa charte spéciale, la banque ne peut émettre de billets que jusqu'à concurrence de 75 p. c. de son capital.

Privés de cette ressource et, d'ailleurs, étant dans une position quelque peu faible par suite du fait que des déposants au montant de \$1,000,000, n'ont pas encore accepté l'arrangement proposé, les directeurs ont cru devoir s'abstenir de faire des opérations ordinaires de banque avant que la situation fut mise au clair par le bill privé qui doit être présenté à la prochaine session du parlement fédéral.

Ce bill dont le but général est de placer la banque sous la juridiction de la loi générale des banques, c'est-à-dire de rendre les directeurs éligibles par les actionnaires et d'imposer à ceux-ci la double responsabilité que portent les actionnaires des autres banques, doit en même temps fixer d'une manière définitive la valeur du capital actuel et autoriser l'émission de nouvelles actions pour parfaire le montant du capital avec lequel la banque pourra faire ses affaires.

Comme ces modifications à la charte de la banque ne peuvent se faire sans l'assentiment des actionnaires, ces derniers ont été convoqués, en assemblée générale, d'abord pour le 27 novembre, puis, sur avis des avocats de la banque, cette convocation a été ajournée au 17 décem-

bre afin de donner les cinq semaines d'avis qu'exige la loi générale des banques.

Un peu plus de la moitié seulement des déposants sont venus retirer les 25 p. c. de leurs dépôts. Dans les circonstances où elle se trouve, la banque ne peut pas payer d'intérêt sur ce qu'on lui a laissé de ces 25 p. c. parce qu'elle ne peut pas l'utiliser ; elle prie donc les déposants de venir chercher leurs fonds ou de lui indiquer où elle pourra les déposer à leur crédit.

## CE QU'IL FAUT LIRE

Il y a des journaux amusants dont la lecture donne une récréation utile aux gens fatigués du travail mental de la journée. Il y a le journal politique, que l'on consulte pour se tenir au courant de ce qui se passe dans notre pays et ailleurs. Ces deux catégories de journaux, très recommandables lorsqu'ils sont bien faits, ne sont cependant pas d'une nécessité absolue et, d'ailleurs, on peut y prendre ce qui nous intéresse particulièrement et laisser le reste de côté.

Le journal de commerce appartient à un genre tout à fait différent. Visant à se rendre utile au commerce, il rentre dans la catégorie de l'outillage nécessaire au développement des affaires ; il est une nécessité pour le marchand, pour l'homme d'affaires en général ; et l'on ne peut, sans risquer sa position, ses chances de succès, se dispenser de le lire régulièrement et attentivement.

Il en est dont la lecture est attrayante, d'autres qui sont simplement intéressants ; d'autres enfin dont la lecture est laborieuse ; mais le plus mal fait d'entre tous a cependant son utilité. Si cette utilité ne se trouve pas dans les écrits de sa propre rédaction, elle se trouvera dans ce qu'il emprunte à ses confrères mieux pourvus sous le rapport intellectuel.

Si l'on s'abonne à un journal politique, c'est parce qu'il plaît ; on peut, par conséquent, ne pas recevoir et ne pas lire celui qui ne plaît pas ou qui ne plaît plus. On peut aussi trouver que la lecture de ce genre de publication empêche sur le temps destiné aux affaires, et répondre à un solliciteur d'abonnement : "Je n'ai pas le temps de lire les journaux."

Mais dire que l'on n'a pas le temps de lire un journal de commerce, lorsque l'on est dans le commerce, c'est dire une absurdité. C'est comme

si l'on disait que l'on n'a pas le temps de tenir une comptabilité, de collecter ses crédits, etc. Car le journal de commerce, tous les marchands qui réussissent l'admettent, est un des aides les plus puissants que le marchand puisse trouver pour atteindre le succès.

Bien plus, pour tirer de la lecture du journal de commerce tout le profit qu'on peut en tirer, il ne faut pas se contenter d'en lire les articles de rédaction, les cours des marchés, les renseignements commerciaux, lectures dont l'utilité est la plus apparente ; mais il est aussi nécessaire d'en lire avec soin toutes les annonces.

Le marchand intelligent parcourt son journal commercial d'un couvert à l'autre. C'est pour lui, non seulement un conseiller discret, un professeur intime, un narrateur exact de ce qui se passe autour de lui, dans sa propre sphère d'action ; mais c'est aussi une sorte de *directory* où il est sûr de trouver quelque adresse utile à ses affaires. Il y trouve les cartes d'affaires des maisons nouvelles avec lesquelles il peut être avantageux pour lui d'entrer en relations ; il y trouve les occasions de faire des transactions avantageuses que lui offrent les maisons établies depuis longtemps. A la campagne surtout, les pages d'annonces du journal commercial prennent un intérêt particulier ; en parcourant ces pages, on recueille autant de renseignements que l'on pourrait s'en procurer en faisant un voyage à la ville et en visitant les uns après les autres tous les magasins de gros ; et l'on n'a pas de frais de voyage à déboursier. On est averti de la mise sur le marché des nouvelles marchandises ; ceux qui ont des occasions de bon marché à offrir, se servent de l'annonce pour le faire savoir aux marchands ; c'est une sorte d'exposition permanente, mais changeante, où l'on voit d'un coup d'œil ce qui s'offre de beau, de bon, de nouveau et d'inédit sur le marché.

Il faut donc lire avec soin les annonces et en tirer profit. Mais comment en tirer profit ? Voici le moyen. Dès que l'on a trouvé dans les annonces quelque chose qui intéresse, on écrit à la maison qui annonce pour lui demander ses prix, ses conditions, enfin, tout ce qui peut servir à se former une opinion sur la marchandise. L'annonceur est enchanté de recevoir ces demandes d'informations, puisque c'est pour cela qu'il annonce et qu'il se trouve dès lors en relations avec un acheteur possible. Il répond en